

# CAHIER DES CHARGES

## Demandeur :

L'URPS pharmaciens en tant que porteur de l'action « congrès inter-URPS » pour les 10 URPS en Grand Est pour la maison des URPS composée de:

- URPS biologistes du Grand Est
- URPS chirurgiens-dentistes du Grand Est
- URPS infirmiers libéraux du Grand Est
- URPS masseurs-kinésithérapeutes du Grand Est
- URPS médecins libéraux du Grand Est
- URPS orthophonistes du Grand Est
- URPS orthoptistes du Grand Est
- URPS pédicures-podologues du Grand Est
- URPS pharmaciens du Grand Est
- URPS sages-femmes du Grand Est.

## Contexte de la demande :

La **Maison des URPS** représente **30000 professionnels de santé libéraux en Grand Est** et constitue le plus grand service de santé ambulatoire de la région. La dynamique collective est née d'une volonté commune à fédérer **les 10 URPS** autour de projets communs qui intègrent des actions à conduire en inter-URPS (déploiement de dispositifs de coordination (CPTS, ESP...), e-santé, prévention)

Pendant la crise sanitaire, le rapprochement des URPS et une synergie inter-URPS se sont amplifiés notamment autour de Distrimasques puis de la vaccination. La Maison des URPS porte ses valeurs :

- **Pragmatisme**
- **Efficienc**e
- **Bienveillance/Solidarité.**

Elle se veut l'interlocutrice privilégiée de l'ARS sur les axes stratégiques définis suivants :

- E-santé et les télé-consultations aux fins de renforcer l'accessibilité aux soins
- Prévention (formations et actions spécifiques)
- Relation Ville/Hôpital/Ville
- Les protocoles inter-URPS (harmonisation de l'exercice libéral)
- Animation de la coopération inter-URPS

Aussi, les URPS ont acté le fait **d'organiser un congrès inter-URPS Grand Est** en octobre 2023 en faveur de l'ensemble des professionnels de santé libéraux désireux de se former en pluridisciplinarité à ces sujets stratégiques ciblés comme orientations prioritaires de développement continu de politique nationale de santé s'adressant à toutes les professions :

- **Le numérique en santé** (focus sur les outils numériques en santé et télésanté en particulier les outils de coordination des soins) ;
- La prise en compte des **principes éthiques dans les pratiques professionnelles** (collaboration et faire sens au travail pour prévenir l'épuisement professionnel des soignants) - Gestion pratique de la violence et de l'agressivité du patient et de son entourage ;
- **Parcours optimisé** par l'articulation des acteurs de la ville et de l'hôpital en exercice coordonné.

# Exigence à l'égard de l'Organisme de formation certifié DPC (OF) :

- Certification Qualiopi

## Thématiques de formation

- Thématique 1 (prioritaire) : **Numérique en santé** (focus sur les outils numériques en santé et télésanté en particulier les outils de coordination des soins) ;
- Thématique 2 : La prise en compte des **principes éthiques dans les pratiques professionnelles** (collaboration et faire sens au travail pour prévenir l'épuisement professionnel des soignants) - Gestion pratique de la violence et de l'agressivité du patient et de son entourage
- Thématique 3 : **Parcours optimisé** par l'articulation des acteurs de la ville et de l'hôpital en exercice coordonné ;

## Objectifs pédagogiques

- **Thématique 1 : Numérique en santé** (focus sur les outils numériques en santé et télésanté en particulier les outils de coordination des soins)

### Compétences prioritaires visées :

#### Utiliser les outils et services socles adaptés et identifier leur articulation avec d'autres dossiers partagés

- appliquer la doctrine technique du numérique en santé
- utiliser les services associés au Dossier Médical Partagé (DMP) et à Mon Espace Santé (MES)
- connaître les différents dossiers partagés [dossier pharmaceutique (DP), le Dossier Patient Informatisé (DPI) et le Dossier Usager Informatisé (DUI), ...]
- connaître et mettre en œuvre les règles de bon usage de la e-Préscription
- utiliser les services numériques de coordination et d'orientation (e-Parcours, Via trajectoire)

#### Maîtriser la réglementation et les bonnes pratiques en télésanté

- connaître le cadre légal, réglementaire et conventionnel de la télésanté
- connaître les rôles et distinguer les responsabilités des différents acteurs dans un parcours de soin (protection de la vie privée et respect du secret médical, ...)
- être en mesure de distinguer téléconsultation, téléassistance, télésurveillance, téléexpertise et télésoin - identifier les risques inhérents à la pratique de la télésanté
- identifier les enjeux éthiques et de déontologie

#### Pratiquer la télésanté en lien avec l'équipe de soin et l'utilisateur

- mettre en œuvre les bonnes pratiques pour garantir la qualité et la sécurité des soins
- personnaliser et conduire un projet médical ou de soin de télésanté (conception, déploiement, évaluation)
- choisir les outils de télésanté adaptés à sa pratique et selon les préférences des patients et des usagers
- informer et accompagner au mieux le patient et ses aidants

Selon le référentiel socle et transversal de compétences Délégation Ministérielle au Numérique en Santé V1.2022 :

<https://gnius.esante.gouv.fr/sites/default/files/2022-03/R%C3%A9f%C3%A9rentiel%20de%20comp%C3%A9tences%20num%C3%A9rique%20en%20sant%C3%A9.pdf>



L'action pourra se décliner autour des spécificités d'usage d'une spécialité ou profession à travers des ateliers co-animés avec des PS experts et formateurs.

Le partenaire Pulsy en région Grand Est est favorable pour la co-animation avec la mobilisation de chargés de développement des usages.

- **Thématique 2 :** La prise en compte des **principes éthiques dans les pratiques professionnelles** (collaboration et faire sens au travail pour prévenir l'épuisement professionnel des soignants) - **Gestion pratique de la violence et de l'agressivité** du patient et de son entourage

Voir Fiche de cadrage 295. **Gestion pratique de la violence et de l'agressivité du patient et de son entourage**



Les rapports annuels de l'ONVS : <https://sante.gouv.fr/dgos-onvs-rapports-annuels>

**Repérage des mécanismes/caractéristiques de l'agressivité et de la violence**

[https://www.agencedpc.fr/sites/default/files/images/17.02\\_23\\_fiches\\_de\\_cadrage\\_conso\\_i\\_et\\_ii\\_compressed2.pdf](https://www.agencedpc.fr/sites/default/files/images/17.02_23_fiches_de_cadrage_conso_i_et_ii_compressed2.pdf)

- **Thématique 3 : Parcours optimisé** par l'articulation des acteurs de la ville et de l'hôpital en exercice coordonné

L'action devra permettre d'améliorer la capacité des équipes à travailler ensemble efficacement, que ce soit en établissement de santé ou en équipes de soins primaires ou spécialisées en ville, ou entre la ville et l'hôpital et de renforcer la communication ; elle pourra également concerner l'exercice individuel,

[https://www.agencedpc.fr/sites/default/files/images/17.02\\_23\\_fiches\\_de\\_cadrage\\_conso\\_i\\_et\\_ii\\_compressed2.pdf](https://www.agencedpc.fr/sites/default/files/images/17.02_23_fiches_de_cadrage_conso_i_et_ii_compressed2.pdf)

## Éligibilité de la formation **au DPC** et/ou au FIF-PL – FAF PM

### Public visé :

Professionnels de santé libéraux des 10 professions suivantes :

biologistes libéraux

chirurgiens-dentistes libéraux

infirmiers libéraux

masseurs-kinésithérapeutes libéraux

médecins libéraux

orthophonistes libéraux

orthoptistes libéraux

pédicures-podologues libéraux

pharmaciens libéraux

sages-femmes libéraux



## **Nombre de participants attendus :**

300 professionnels de santé attendus/jour issus de tout le Grand Est

## **Modalités d'organisation :**

- Durée : 2 jours
- Lieu : Centre des congrès Prouvé à Nancy
- Période envisagée : 19&20 octobre 2023
- Format plénière et ateliers en pluriprofessionnel (10 URPS)
- Possibilité de décliner des séquences en distanciel également (mode hybride) (exemple e-learning en amont du congrès dans un programme intégré)

## **Profil souhaité du ou des formateur(s)**

- Professionnels de santé expert des thèmes retenus
- Professeurs, enseignants chercheurs des domaines concernés
- Partenaires e-santé et représentants d'associations en lien avec les thèmes ciblés

## **Modalités d'évaluation de l'action de formation :**

- Évaluation des connaissances (pré et post tests)
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires (questionnaire de satisfaction)

## **Modalités organisationnelles et répartition URPS/OF sur la gestion des aspects administratifs :**

- Inscription conjointement entre la Maison des URPS et les OF
- Les OF assure la gestion administrative des formations vis-à vis du DPC et FIF PL, FAF PL

## **Aspects financiers :**

- Éléments pris en charge directement par le demandeur qui propose la prise en charge de ces actions de communication (mailings auprès des PS, relais sur les différents sites internet des URPS...), visuel du congrès et support du programme avec le lien d'inscription. Communication externe via des revues spécialisées (revue concours pluripro...), partenaires...
- Seront inclus potentiellement dans le prix de vente de l'OF :
  - o Location du lieu, café accueil, repas des stagiaires, mise à disposition du matériel de formation (vidéoprojecteur, micro...),
  - o Frais pédagogiques : conception/ ingénierie de formation, procédure de dépôt du programme pédagogique auprès de l'ANDPC et/ou du FIF-PL, FAF-PM rémunération formateur(s), co-animateurs professionnels de santé des ateliers pratiques, supports pédagogiques remis aux stagiaires
  - o Frais administratifs et logistiques : gestion des inscriptions, frais de secrétariat (gestion des attestations de formation...) et frais déplacement, d'hébergement et de restauration du ou des formateur(s)
- Convention prévoyant la répartition Maison des URPS/OF sur les aspects administratifs et financiers : émargements, ventilation financière (% rétrocession...), communication

## Énoncé des critères de sélection et pondération des critères d'attribution du marché :

- Expérience de l'organisme de formation (année, thématique, formateurs engagés...)
- Nombre de professions couvertes par l'organisme (citer les professions)
- Compréhension de la demande
- Contenu pédagogique
- Qualité et expériences professionnelles des experts formateurs (CV à transmettre)
- Engagement à :
  - o Travailler en collaboration avec d'autres organismes de formation retenus pour la constitution du consortium qui sera piloté par un organisme de formation porteur pour le dépôt initial de demande ;
  - o Déposer l'action de DPC en déclarant dans son dépôt l'existence de partenariats avec un ou d'autres organismes afin que toutes les actions se rapportant à la même session de formation puissent être analysées ensemble par les personnels de l'ANDPC.

*Un organisme de formation peut porter l'intégralité du projet DPC, sous réserve d'être enregistré pour l'ensemble des publics concernés. Si tel n'est pas le cas, l'ANDPC autorise qu'une action de formation qui s'adresse à différents publics puisse être déposée par plusieurs organismes de formation. Seul un organisme de formation est porteur du projet en tant que concepteur. Mais chaque organisme (sous réserve d'être habilité à dispenser des formations pour le ou les public(s) visé(s)) doit déposer l'action de DPC.*

- Prix

## Dead line de réponse à l'appel d'offre (1 mois à compter du lancement prévu le 21/03/23)

Contact pour tout complément d'information et envoi par mail (**avant le 21/04/23 minuit**) à :  
Stéphanie Boullée, consultante accompagnatrice de la Maison des URPS :

[maisonurps.grandest@gmail.com](mailto:maisonurps.grandest@gmail.com)

06 70 36 99 48